VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES AL'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier — **Danziger & Tessier** — **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à 11 heures a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon. G. H. Theard, Juge en E. homologant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Fricke, notaire, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 64 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 64 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand magasin en briques à trois étages désignées par les Nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même îlet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858 en la manière indiquée pardevant ledit notaire Guyot, le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Maclaes, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 407 et 411 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin double en briques à trois étages.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis dressé par ledit lot mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 297, borné par les rues S. Rampart, N. Poydras, Robertson et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rampart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rampart et comprenant un magasin de deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rampart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rampart et comprenant un grand magasin double et résidence en briques à deux étages, occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et îlet, comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur lequelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rampart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rampart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de largeur dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Benwell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles le lot 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 58 pieds 11 pouces 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds 10 pouces 6 lignes, 90 pieds 2 lignes de largeur à l'arrière et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 11 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. E. Kenny ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Moelhausen, voyer, le 4 mai 1846, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données avec un plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Magazine, et comprenant un magnifique cottage double ayant 7 chambres, alcôve, bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 120 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, date du 11 juin 1907, et mesurant 104 pieds 10 pouces 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième, 46 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne inférieure, et là, une autre profondeur de 32 pieds 5 pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds 10 pouces 4 lignes, de la 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face rue Quatrième, de là sur une ligne parallèle à Magazine 95 pieds 3 pouces 6 lignes et 111 pieds 7 pouces 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en briques à deux étages retirée du trottoir, élégamment en fer devant, et sécurité à deux étages et servant à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désignée comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

11° Un certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désignée comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

12° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désignée comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

13° Un autre certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Ledit lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou General Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Maestre Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs, et de suit assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

J. J. McLaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—nov 3 10 17 24—déc 1 3

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dentistes Attention!

EN vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 novembre 1907 dans le No 83,613, Succession de C. Geo. Lanaux adressé à Geo. Lanaux, administrateur et par lui antérieur, je vendrai:

Vendredi, le 22 novembre 1907, A 11 heures a. m.

Au No 312 de la rue Caronde'et

Un assortiment de choix d'appareils de dentistes se composant de: une chaise dentaire et accessoires, une machine à pied, un vulcanisateur, une trousse de voyage et instruments dentaires, etc., ainsi qu'un chien "porter" de race et une monte Elgin avec chaîne. Le tout d'après inventaire.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.

Geo. Lanaux, administrateur.

Chas F. Claiborne, avocat.

10 nov—20 17 19 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Leah (en Francais) Blackburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79,765 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ce peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Adolfo Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florence, avocat.

13 nov—13 17 22

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de maison, Bric-à brac, etc.

Succession de Mme Catharine V. Ackermann.

No 84,065—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON — W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 329 rue Carondelet—MERCREDI, le 20 novembre 1907 à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 novembre 1907, de l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux No 2204 rue St André, entre les rues Liberté et Howard.

Un lot de meubles de maison, bric-à-brac, ornements, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. B. Rosser, avocat.

9 nov—9 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE

MEUBLES DE MAISON, INSTALLATIONS ET ORNEMENTS.

Succession de Mme Christina Miller, veuve de Jacob Rein.

No 83,604—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 329 rue Carondelet—MARDI le 26 novembre 1907, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 novembre 1907, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux No 1224 rue Tchoupitoulas entre les rues Erato et Thalie—

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. B. Rosser, avocat.

14 nov—14 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Placement Productif en le Cottage Double,

Nos 444 et 446 rue S. Franklin.

E. J. Randers et al vs John H. Rahders et als.

No 83,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 329 rue Carondelet—JEUDI, 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 31 octobre 1907 et signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en brique à un étage avec mansarde, pied-droit et central, Nos 444 et 446 rue S. Franklin contenant sept chambres en chaque côté. Le terrain est décrit comme:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 304 borné par les rues S. Franklin, Bassin, Perdido et Gravier, lequel lot est désigné par le numéro 11 sur un plan de H. A. de Armas, voyer, daté le 7 février 1850, déposé en l'étude de H. De Armas ancien notaire, comme plan No 9 du livre des plans No 2, ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes et demie de face à la rue Sud Franklin par cent vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Cette propriété est presque dans le centre du commerce et ne pourrait pas être mieux située pour un placement en rapport productif qui va échérir.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il en a, devant être représentée par un billet à recevoir en montant de telle balance, portant intérêt à la date de l'adjudication à telle enchère publique, devant être fait à l'ordre de et signé et endossé par tel acquéreur; ledit billet à recevoir devant être fait payable en un an de sa date portant intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date, et devant être garanti par lien de vendeur, privilèges et hypothèques sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer, en plus du prix d'achat, tous les frais de telle certificats qui ne taient requis et payer pour l'acte de vente pardevant John Wagner, notaire, et aussi devant payer en plus toutes les taxes dans cette propriété pour l'année 1907. Les loyers de ladite propriété ne devant être collectés par l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

C. F. Claverie, avocat pour les demandeurs.

E. B. Kerr, avocat pour les défendeurs.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Leah (en Francais) Blackburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79,765 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ce peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Adolfo Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florence, avocat.

13 nov—13 17 22

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur du 7me District

Contigue à la "Water Purification Plant."

Cottage et 5 lots de terre

Coin des rues Gen'l Ogden et Cohn, et portant le No municipal 1901 rue Gen'l Ogden.

Lavinia Johnson vs Geo. A. Mattie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 83,666—Division D.

EN vertu d'un ordre de jugement par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Division D rendu et à la Cour ouverte le 18 octobre 1907 et lui signé le 24 octobre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—MARDI le 3 décembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certaines lots de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans en cette portion autrefois connue comme Carrollton, et désignés par les numéros 21 et 22 d'après un devis annexé à un acte de vente par B. N. Fortier à A. Robinson passé pardevant Frederick Seibel, un notaire en cette ville, le 21 février 1871, dans l'îlet 102, borné par les rues Eagle et Mary Cohn, Huitième, maintenant Spruce, et Jackson, maintenant Général Ogden. Ledite lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden par cent vingt pieds de profondeurs entre lignes parallèles.

Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Jackson, maintenant Général Ogden, et Cohn, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connue par le numéro municipal 1901 rue Général Ogden.

2° Un autre certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Ledit lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou General Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Maestre Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs, et de suit assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

J. J. McLaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—nov 3 10 17 24—déc 1 3

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 26 Novembre 1907.

In re. Dorothy Wagner, femme de Frederick Glaeser, vs Frederick Glaeser.

No 86,641, Cour Civile de District Div. B.

Bâtisse de Valeur à Trois Etages,

No 729 RUE CONTI,

Entre les rues Royale et Bourbon.

Que 200 pieds de la Maison de Cour de Deux Millions de Dollars, maintenant en construction.

Cette Propriété n'a pas d'égale pour objet de spéculation.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu de et conformément à un jugement rendu le 22me jour d'octobre 1907 et signé le 25me jour d'octobre A. D. 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ordonnant la vente à l'enchère publique de la propriété immobilière appartenant à la communauté et adressé à moi, je, Peter Gallagher, un Encanteur dûment licencié et autorisé, affirmé de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, MARDI le 26 novembre 1907, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourbon, Royale et St. Louis, désigné par le numéro six [6] sur un plan dressé par H. Howard, architecte, le 20me jour de septembre 1845 et déposé comme plan 172 dans le livre des plans de Theodore Guyot, un notaire en cette ville; ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt sept [27] pieds sept [7"] lignes de face à la rue Conti sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante trois [73] pieds et neuf [9"] pouces, ladite propriété est bornée sur un côté par le lot No Cinq (5) et sur l'autre côté par le lot No Sept (7) et dans le fond par une allée ou passage, ayant trois [3] pieds huit [8"] pouces et quatre [4"] lignes de largeur, avoisinant la rue Bourbon et en commun audit lots, et contigu à la propriété; étant la même propriété qui était acquise par Frederick Glaeser, par acte pardevant Francis D. Charbonnet, notaire de cette ville, le 6 mai 1904. Titre enregistré en le livre des Transferts 198 folio 144.

Conditions—Comptant, les taxes de ville et d'Etat de 1907 devant être assumées par l'acquéreur. Acte de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur, et un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGER, Encanteur,
Bureau, 846 rue Commune.

Thompson & Walker et Benjamin J. Wolf, avocats pour la demanderesse.

26 oct—26 27—nov 3 10 17 24 26.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie propriété du Troisième District,

MERCREDI, le 27 novembre 1907, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Frank Simeon vs George Omer et Auguste Simeon jeune

No 83,279—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le 22 octobre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, je au moment et à l'er droit ci-dessus mentionné vendrai comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1047, borné par les rues Miro, Gairoz, D'Abadie et Gayarre; désigné par le No 10 sur un devis annexé à un acte de vente pardevant Antoine Dericcourt, notaire en cette ville, le 19me jour de mai 1875, lequel dit lot mesure, en mesure américaine d'après cela, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Miro sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles pour l'année 1907, aussi bien que pour l'acte de vente pardevant John F. A. Hebel, notaire, devant recevoir aucun revenu excepté après le passage dudit acte, et dépo er 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication avec

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
137 rue Carondelet.

A. A. Calegrne, A. J. Peters, avocats.

27 oct—27—nov 3 10 17 24 27

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 10 décembre 1907

Succession de John McOne.

No 83,436—Cour Civile de District, Div. A.

Propriété de Valeur dans le Premier District.

La Résidence Double en Briques à Deux Etages,

Nos 1505-07 RUE ST-THOMAS (entre les rues Kaco et Orange).

—ET—

La Bâtisse Simple en Bois à Deux Etages,

No 710 RUE RACE (entre les rues St Thomas et Chippewa).

Devant être vendues à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, A MIDI

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 5 novembre 1907, et à moi adressé, l'affirmant de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 10 décembre 1907, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro Un sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 12 avril 1846, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, et d'après un autre plan dressé par Fatenson, architecte, daté le 5 janvier 1856, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire pour références, ledit lot est dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Race, Orange et Chippewa et mesurant en mesure anglaise 30' 11" 5" de face à la rue St Thomas sur 95' de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même îlet comme ci-dessus décrit; la dite portion de terre étant la portion du fond du lot désigné comme lot 2 sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 12 avril 1846, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, en cette ville, et mesurant 35' 11" de face à la rue Race commençant à un point 59' 1" de l'encoignure de la rue St Thomas, par 30' 11" 5" de profondeur plus ou moins, toutes en mesure américaine.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant payer au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1907 et devant déposer dix pour cent du montant de leur enchère au moment de l'adjudication, et recevoir les loyers de ladite propriété qu'du jour du passage des actes de vente. Les actes de vente devant être passés pardevant Chas A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Bureau 846 rue Commune.

Edwin Lanier, Charles A. Butler, avocats pour l'administrateur.

9 nov—9 10 17 24—déc 1 8 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Martin Weydig.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,068—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ce peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Geo. M. Weydig exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats.

13 nov—13 17 22

Succession de Mme Bessie Chase

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,284—Division B—Attendu que Adolfo Duqué administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Bessie Chase décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier.—E. T. Florence, avocat. 19 nov—19 23 28

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19 mai—1 an

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons lots pour construire rue Rochelave, entre les rues Commune et Gravier.

Philbert Gerard vs Agatha A. P., Frederic de St Ferel et als.

No 83,160, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 octobre 1907 par l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Rochelave et Dorgenois, désignés comme les lots 29 et 30 de l'îlet 576, et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rochelave sur une profondeur suivante, à savoir: 175 pieds 6 pouces sur la ligne divisant les lots 29 et 30 et 175 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du côté du lot No 30 le plus près de la rue Gravier.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an 1 et 2 ans devant être représenté par un billet ou des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles de sécurité pour garantir le paiement audit billet ou desdits billets. L'acquéreur en les acquérant devant assumer les taxes de 1907, addesus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte ou les actes de vente pardevant J. H. Fercelus Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 oct—26 27—nov 3 10 17 24 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la moitié d'intérêt indivis de la propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No Municipal 6032 rue Constance, entre la rue State et la ligne Burtheville

Et le droit d'usufruit dans le reste d'une moitié indivise de ladite propriété.

American Surety Company of New York vs Herman L. Newald et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81,262—En vertu d'un writ de fieri facias contre Herman L. Newald, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 19 décembre 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement — Un demi-intérêt indivis dans et à la propriété comme suit, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Constance, Hatton, l'avenue State et la ligne de Burtheville. Ladite portion formant l'encoignure de la rue Constance et ladite ligne de Burtheville et mesurant soixante pieds de face à la rue Constance, soixante deux pieds six pouces deux lignes de largeur dans le fond, par cent cinquante pieds deux pouces six lignes de profondeur, d'après un plan fait par Geo. M. Grandjean, député voyer de ville, daté ce 7 mars 1891, annexé à un acte de vente par Mlle M. McGrath à Mme E. Welker passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 5 janvier 1891, et est composé du lot No Quinze (15), mesurant vingt sept pieds dix pouces sur une ligne de face à la rue Constance, vingt neuf pieds dix pouces trois lignes de largeur dans le fond, cent vingt pieds deux pouces six lignes de profondeur sur la ligne de Burtheville et cent vingt pieds deux pouces sur une ligne de côté le séparant du lot No 14, le tout du lot No Quatorze mesurant vingt sept pieds six pouces de face à la rue Constance, cent vingt pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles et quatre pieds sept pouces sept lignes de face à la rue Constance par cent vingt pieds deux pouces, contigu audit lot No 14 du lot No 13, et toute cette portion étant dans le fond des lots Nos 14 et 15, ainsi mis du lot No 13 ci-dessus décrit du lot No 16, lequel mesurant trente pieds quatre pouces par soixante deux pieds six pouces deux lignes.

Deuxièmement—Le droit de l'usufruit dudit H. L. Newald, comme époux survivant de la communauté existant entre lui et Anna Kantz sa femme en et à l'autre moitié indivise de la propriété ci-dessus décrite.

Mais dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Howe, Fenner, Spenser & Cocke, avocats pour la demanderesse.

15 nov—15 17 19 22 29—déc 6 13 19

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons lots pour construire rue Rochelave, entre les rues Commune et Gravier.

Philbert Gerard vs Agatha A. P., Frederic de St Ferel et als.

No 83,160, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 octobre 1907 par l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Rochelave et Dorgenois, désignés comme les lots 29 et 30 de l'îlet 576, et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rochelave sur une profondeur suivante, à savoir: 175 pieds 6 pouces sur la ligne divisant les lots 29 et 30 et 175 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du côté du lot No 30 le plus près de la rue Gravier.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an 1 et 2 ans devant être représenté par un billet ou des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles de sécurité pour garantir le paiement audit billet ou desdits billets. L'acquéreur en les acquérant devant assumer les taxes de 1907, addesus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte ou les actes de vente pardevant J. H. Fercelus Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 oct—26 27—nov 3 10 17 24 26

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois lots et améliorations, rue Delachaise, coin Freret,

JEUDI, 12 décembre, 1907, à midi.

Succession de Edward Marmillon.

No 83,941—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, encanteurs—Bureau 806 rue Perdido, Ernest A. Carrère, encanteur — JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Prop